

Keolis devrait gérer le réseau TBC huit mois de plus

Objectif : recaler le contrat dans une année civile et éviter le télescopage avec les élections municipales de 2014.



La CUB veut lancer une grande concertation sur les différents modes de gestion du service des transports publics. ARCHIVES L. TH.

Signé en 2009, le contrat de délégation de service public entre la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et la filiale de la SNCF, Keolis, pour l'exploitation du réseau TBC (trams et bus de la CUB), doit en principe prendre fin en avril 2014. Mais il pourrait en fait se voir prolonger de huit mois. C'est en tout cas ce que le bureau de la CUB (l'organe décisionnel) compte soumettre au vote des conseillers communautaires dans un proche avenir. La gauche (majoritaire) et la droite sont tombées d'accord pour faire passer cette mesure.

Le but est de replacer la délégation de Keolis dans un calendrier normal de l'année civile. Suite à un recours de Veolia (qui exploitait le réseau avant Keolis) lors de la remise en concurrence de la délégation en 2009, Keolis n'avait pris en main le réseau qu'en juillet, au lieu de janvier. C'est ce décalage qu'il s'agit de combler pour que le contrat de Keolis ait son terme au 31 décembre 2014. Ce qui présente un intérêt fiscal, comptable et en terme d'organisation. Mais aussi un avantage politique, car les élections municipales devraient avoir lieu en mars 2014. Sujet sensible s'il en est, la question des transports publics aurait pu difficilement être abordée avec la perspective d'un nouveau contrat à signer tout juste un mois après. Là, c'est la nouvelle assemblée communautaire issue de ces élections qui le signera, huit mois après.

Mais la CUB veut aussi profiter de ce délai supplémentaire pour lancer une grande concertation sur les différents modes de gestion du service des transports publics, et ce dès 2012. En clair : soumettre au débat le choix entre l'exploitation de ce gros marché par une entreprise privée (comme c'est le cas actuellement) ou en régie directe par la CUB elle-même.

« Complicé »

De là à faire ressurgir le spectre du dossier de l'eau (1), il n'y a qu'un pas. Mais à gauche comme à droite, les élus estiment qu'il ne doit pas être franchi. « Ce dossier n'est pas à l'image de ce qui a été fait sur l'eau. Nous allons réfléchir au meilleur mode de gestion, mais la plupart des élus sont favorables à une délégation confiée à un privé. Les transports en commun, c'est compliqué, il y a beaucoup de personnel, presque autant que dans toute la CUB. On ne peut pas passer en régie comme cela, d'ici 2015 », explique Christophe Duprat, vice-président de la CUB chargé des transports d'aujourd'hui (groupe Communauté d'avenir, droite). Selon Gérard Chausset, vice-président chargé des transports de demain (EELV), « il y a un consensus sur ce sujet. On prend plus de temps pour réfléchir. Mais je ne vois pas comment on pourrait passer les transports en régie si vite, alors qu'on ne l'a pas fait pour l'assainissement ». Dans ces conditions, on peut se demander à quoi servira la concertation.

(1) Après une concertation fleuve et une remise à plat du contrat de l'adduction d'eau géré par la Lyonnaise-Suez, la CUB a décidé au printemps dernier de reprendre cette activité en régie, à compter de 2019.